



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

| | |
|--|--|
| Information importante | *** Cette fiche de données de sécurité est autorisée pour utilisation que par HP pour les produits HP Original. Toute utilisation non autorisée de cette fiche de données de sécurité est strictement interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires par HP. *** |
| Identificateur de produit | B3P16Series |
| Autres moyens d'identification | Aucune. |
| Usage recommandé | Impression jet d'encre |
| Restrictions d'utilisation | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | HP Canada Co. 5150 Spectrum Way, Floor 6 Mississauga, Ontario , Canada L4W 5G1 |
| Téléphone | 1-905-206-4725 ou 1-888-447-4636 |
| HP Inc. Ligne d'appel santé humaine (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) (Ligne directe) | 1-800-457-4209 1-760-710-0048 |
| HP Inc. Ligne d'appel soins client (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) (Ligne directe) | 1-800-474-6836 1-208-323-2551 |
| E-mail: | hpcustomer.inquiries@hp.com |
| NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE | 1-760-710-0048 |
| Fournisseur | Non disponible. |

2. Identification des dangers

| | |
|--|-----------------|
| Dangers physiques | Non classé. |
| Dangers pour la santé | Non classé. |
| Dangers environnementaux | Non classé. |
| Définition des dangers selon l'OSHA | Non classé. |
| Éléments d'étiquetage | |
| Symbole de danger | Aucune. |
| Mention d'avertissement | Aucune. |
| Mention de danger | Non disponible. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Non disponible. |
| Intervention | Non disponible. |
| Stockage | Non disponible. |
| Élimination | Non disponible. |

Autres dangers

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux. Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes.

Le noir de carbone est classé comme carcinogène du groupe 2B (substance cancérigène possible pour l'homme) par l'IARC. Compte tenu de sa forme liée, le noir de carbone présent dans cette préparation ne présente pas ce risque cancérigène. Aucun autre ingrédient de cette préparation n'est classé comme carcinogène par l'ACGIH, l'UE, l'IARC, la MAK, le NTP ou l'OSHA.

Renseignements supplémentaires

2-pyrrolidone : Valeur seuil, catégorie de toxicité pour la reproduction 1B, fertilité ou enfant à naître 3 %. Seuil de classification du mélange basé sur les données relatives à la toxicité sur le développement des animaux. Aucun effet négatif sur la fonction sexuelle ou des dommages à la fertilité ont été observés dans une étude animale. Voir la Section 11.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------------|-------|
| Eau | | 7732-18-5 | 60-80 |
| pyrrolidone-2 | | 616-45-5 | 1-2.9 |

Remarques sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse. Les composants de ce produit ont été évalués selon les risques de dangers des réglementations canadiennes visant les produits dangereux (HPR). Le noir de carbone est uniquement présent sous sa forme liée dans cette préparation.

2-pyrrolidone : Valeur seuil 3 %. Seuil de classification du mélange basé sur les données relatives à la toxicité sur le développement des animaux. Aucun effet négatif sur la fonction sexuelle ou des dommages à la fertilité ont été observés dans une étude animale. Voir la Section 11.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter à l'extérieur. En cas de persistance des symptômes, obtenir une assistance médicale.

Contact avec la peau

Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si les irritations persistent, obtenir une assistance médicale.

Contact avec les yeux

Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si les irritations persistent, obtenir une assistance médicale.

Ingestion

En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Non disponible.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

CO2, eau ou poudre sèche

Agents extincteurs inappropriés

Aucun(e) connu(e).

Dangers spécifiques du produit dangereux

Sans objet.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Non disponible.

Méthodes particulières d'intervention

Aucun n'est établi.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.

Précautions relatives à l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Tenir hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

Contrôles d'ingénierie appropriés Utiliser dans une zone correctement ventilée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Non disponible.

Protection de la peau

Protection des mains Non disponible.

Autre Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.

Protection respiratoire Non disponible.

Dangers thermiques Non disponible.

Considérations d'hygiène générale A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Liquide.

État physique Liquide.

Forme Non disponible.

Couleur Noir.

Odeur Non disponible.

Seuil olfactif Non disponible.

pH 9.2

Point de fusion et point de congélation Non disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition Non déterminé

Point d'éclair > 110.0 °C (> 230.0 °F) Pensky-Martens coupelle fermée

Taux d'évaporation Non déterminé

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) Non déterminé

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - inférieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - supérieure (%) Non disponible.

| | |
|---|--|
| Tension de vapeur | Non déterminé |
| Densité de vapeur | > 1 (air=1,0) |
| Solubilité | |
| Solubilité (eau) | Soluble dans l'eau |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammation | Non déterminé |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |
| Autres informations | Consultez la Section 15 pour plus de données règlementaires ou d'informations COV. |
| Propriétés comburantes | Non déterminé |
| Densité | 1 - 1.1 |
| COV | < 240 g/l |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | Non disponible. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions de stockage recommandées. |
| Risque de réactions dangereuses | Ne se produit pas. |
| Conditions à éviter | Non disponible. |
| Matériaux incompatibles | Incompatible avec les bases fortes et les oxydants. |
| Produits de décomposition dangereux | Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire. fluorure d'hydrogène, hydrocarbures fluorés |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | Dans des conditions normales d'utilisation prévue, ce produit ne devrait pas présenter un danger par inhalation. |
| Contact avec la peau | Le contact avec la peau peut provoquer une légère irritation. |
| Contact avec les yeux | Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation. |
| Ingestion | Il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition au produit. |

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Non disponible.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|------------------------------|----------------|-----------------------------|
| pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5) | | |
| Aiguë | | |
| Orale | | |
| DL50 | Rat | > 5000 mg/kg |

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non irritant chez le lapin (OCDE 404)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classée comme irritant selon l'OCDE 405.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| | |
|---|---|
| Cancérogénicité | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le noir de carbone est classé comme carcinogène par l'IARC (cancérogène possible pour l'homme, groupe 2B) et par l'Etat de Californie aux termes de la Proposition 65 (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986). Selon les conclusions de ces deux entités, il n'y a pas d'exposition au noir de carbone en tant que tel lorsque la substance se présente sous sa forme liée dans un produit, plus particulièrement le caoutchouc, l'encre ou la peinture. Le noir de carbone est uniquement présent sous sa forme liée dans cette préparation. Aucun autre ingrédient de cette préparation n'est classé comme carcinogène par l'ACGIH, l'UE, l'IARC, la MAK, le NTP ou l'OSHA. |
| Toxicité pour la reproduction | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. 2-pyrrolidone : Ce composant a montré des effets sur le développement qu'à des doses élevées qui étaient toxiques pour les animaux en gestation de l'essai (ligne directrice de l'OCDE 414 : Étude de toxicité sur le développement prénatal). L'absorption de faibles doses par les humains ne devrait pas causer de toxicité pour le développement. Ce composant n'a pas causé d'effets néfastes sur la fonction sexuelle ou des dommages à la fertilité dans une étude animale (OCDE Directive sur les tests 443 : Étude approfondie de la toxicité de la reproduction sur une génération). |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Danger par aspiration | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Autres informations | Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière. Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours. |

12. Données écologiques

Toxicité aquatique Non présumé nocif pour les organismes aquatiques.

Écotoxicité

| Produit | Espèces | Résultats d'épreuves |
|------------------|---------|--|
| B3P16Series | | |
| Aquatique | | |
| <i>Aiguë</i> | | |
| Poisson | CL50 | Vairon à grosse tête (Pimephales promelas) |
| | | > 750 mg/l, 96 heures |

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|------------------------------|---------|----------------------------|
| pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5) | | |
| Aquatique | | |
| Crustacés | CE50 | Puce d'eau (daphnia pulex) |
| | | 13.21 mg/l, 48 heures |

Persistance et dégradation Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation Non disponible.

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau
pyrrolidone-2 -0.85

Mobilité dans le sol Non disponible.

Autres effets nocifs Non disponible.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.

Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse <http://www.hp.com/recycle>.

Déchets des résidus / produits non utilisés Non disponible.

14. Informations relatives au transport

| | |
|---|---|
| DOT | |
| Numéro ONU | Non disponible. |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | Non réglementé. |
| Classe de danger relative au transport | |
| Classe | Non disponible. |
| Danger subsidiaire | - |
| Groupe d'emballage | Non disponible. |
| Dangers environnementaux | |
| Polluant marin | Non |
| Précautions spéciales pour l'utilisateur | Non disponible. |
| IATA | |
| Numéro ONU | Non disponible. |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | Non réglementé. |
| Classe de danger relative au transport | |
| Classe | Non disponible. |
| Danger subsidiaire | - |
| Groupe d'emballage | Non disponible. |
| Dangers environnementaux | Non |
| Précautions spéciales pour l'utilisateur | Non disponible. |
| IMDG | |
| Numéro ONU | Non disponible. |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | Non réglementé. |
| Classe de danger relative au transport | |
| Classe | Non disponible. |
| Danger subsidiaire | - |
| Groupe d'emballage | Non disponible. |
| Classe de danger relative au transport | |
| Polluant marin | Non |
| EmS | Non disponible. |
| Précautions spéciales pour l'utilisateur | Non disponible. |
| ADR | |
| Numéro ONU | Non disponible. |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | Non réglementé. |
| Classe de danger relative au transport | |
| Classe | Non disponible. |
| Danger subsidiaire | - |
| No. de danger (ADR) | Non disponible. |
| Code de restriction en tunnels | Non disponible. |
| Groupe d'emballage | Non disponible. |
| Dangers environnementaux | Non |
| Précautions spéciales pour l'utilisateur | Non disponible. |
| Autres informations | <p>Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).</p> <p>Le transport en vrac doit être conforme à l'annexe II du MARPOL 73/78 et du code de l'IBC : Ne s'applique pas.</p> |

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Autres informations

Contenu COV (moins d'eau, moins de composants exempts) = < 958 g/L (spécification pour les États-Unis, ne concerne pas les émissions)
VOC data based on formulation (Organic compounds minus solids)

16. Autres informations

Date de publication

29-Jan-2020

Date de la révision

25-Jan-2021

Version n°

03

Autres informations

Cette FDS a été préparée conformément aux Réglementations régissant les Produits Contrôlés au Canada.

Avis de non-responsabilité

Le présent document de fiche de données de sécurité est fourni gratuitement aux clients de HP. Les données sont les plus récentes à la connaissance de HP au moment de la préparation de ce document et sont présumées être exactes. Elles ne doivent pas être considérées comme garantissant des propriétés spécifiques des produits selon les descriptions ou l'adéquation à une application particulière. Le présent document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquées dans l'article 1 ci-dessus et ne répond peut-être pas à des exigences réglementaires dans d'autres pays.

Cette fiche de données de sécurité sert à transmettre de l'information sur les encres HP (toners) incluses dans les fournitures HP Original Ink (toner). Si notre fiche de données de sécurité vous a été transmise avec une fourniture de rechange, remise à neuf, compatible ou non-HP Original, prenez note que l'information contenue dans ce document n'est aucunement prévue pour transmettre de l'information sur ces produits et d'importantes différences peuvent exister entre l'information contenue dans ce document et celle de l'information de sécurité fournie avec le produit que vous avez acheté. Veuillez communiquer avec le marchand des fournitures de rechange, remise à neuf ou compatible pour obtenir l'information qui s'applique, y compris des renseignements sur l'équipement de protection individuelle, les dangers d'exposition et des conseils sur la manipulation sécuritaire du produit. HP n'accepte aucune fourniture de rechange, remise à neuf ou compatible dans le cadre de ses programmes de recyclage.

Explication des abréviations

| | |
|---|--|
| ACGIH | Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux |
| CAS | Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques) |
| CERCLA | Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation) |
| CFR | Code des règlements fédéraux |
| COC | Cleveland coupelle ouverte |
| DOT | Ministère des Transports |
| EPCRA | Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information) |
| IARC | Centre international pour la recherche sur le cancer |
| NIOSH | Institut national pour la sécurité et la santé au travail |
| NTP | Programme national de toxicologie |
| OSHA | Administration de Santé et de Sécurité du Métier |
| PEL (limite d'exposition admissible) | Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible) |
| RCRA | Conservation de ressource et acte de rétablissement |
| REC | Recommandé |
| REL | Limite d'Exposition Recommandée |
| SARA | Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act) |
| STEL | Limite d'exposition à court terme |
| TCLP : <value> | Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation) |
| Vle | Threshold Limit Value (seuil admissible d'exposition) |
| TSCA | Loi de commande de substances toxiques |
| COV | Composés Organiques Volatils |